

N° 38

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1965.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

après déclaration d'urgence

portant approbation

du Plan de développement économique et social,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 6 novembre 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 5 novembre 1965, après déclaration d'urgence.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1617, 1637, 1638, 1644, 1656 et in-8° 424.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, après déclaration d'urgence, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le V^e Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 novembre 1965.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés aux numéros 1617, 1638 et 1656 (Assemblée Nationale, 2^e législature).